



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
MONTESQUIEU
Canton de la Brède

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/174

**OBJET : DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DU STAGE
PAPI ACTION 1.1**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 13 octobre 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 13 octobre 2023

Secrétaire de séance : Valérie LAGARDE

La séance est ouverte.

**Le 19 octobre de l'année deux mille
vingt-trois à 18h30**
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. BARBAN
DUMESNIL Mickaël	E	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PRÉVOTEAU
CAUSSÉ Anne-Marie	D		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	A	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	D		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	E	M. MÉRIAU			

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/174

OBJET : DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DU STAGE PAPI ACTION 1.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L211-7 relatif à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI),

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-1-5 « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »,

Vu l'avis favorable de la commission Régime Hydraulique en date du 4 octobre 2023,

Considérant la prise de compétence GEMAPI par la Communauté de Communes de Montesquieu au 12 avril 2016,

Considérant l'obligation de la Communauté de Communes de Montesquieu de mettre en œuvre des actions visant à prévenir les inondations sur son territoire dont notamment l'entretien des digues et ouvrages hydrauliques,

Considérant l'intérêt de s'inscrire dans une démarche concertée avec les autres communautés de communes de l'axe Garonne girondine,

Considérant la demande de participation de la CCM aux frais du stage PAPI action 1.1, à frais égal avec les quatre autres communautés de communes du PAPI (Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations),

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Le 12 avril 2016, la Communauté de Communes de Montesquieu a délibéré afin d'anticiper la compétence GEMAPI (Loi MAPTAM du 27 janvier 2014). Elle est aujourd'hui gestionnaire d'un linéaire de 16 km de système d'endiguement, réparti sur cinq communes et s'est inscrite dans une démarche concertée avec les autres communautés de communes de l'axe Garonne girondine.

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention en projet devient le Programme d'Etudes Préalables (PEP) au PAPI. Il est porté par le SMEAG sur une durée de 4 ans maximum à compter de la réception de la nouvelle lettre d'intention du projet du 29 décembre 2021.

Réalisé en partenariat avec les communautés de communes riveraines (CDC du Réolais en Sud Gironde, CdC Convergence Garonne, Cdc du Sud Gironde, CdC des Portes de l'Entre Deux Mers), son animation est assurée par le SMEAG avec pour intérêt de s'engager dans une démarche concertée avec les collectivités concernées de l'axe Garonne girondine pour la prévention des inondations sur le territoire.

La CCM est maître d'ouvrage sur les actions suivantes du PEP PAPI :

- Action 3.5-Bis : développer le système de surveillance des hauteurs d'eau et d'alerte par automate d'appel ;
- Action 4.2 : élaborer un Atlas des zones inondables ;
- Action 5.3 : étude pré-opérationnelle de réduction de la vulnérabilité des bâtiments face aux inondations sur les communes concernées ;
- Action 7.2.18 : nouvelles études de diagnostic du système d'endiguement, étude de danger, études environnementales et de définition des travaux pour le dépôt du dossier d'autorisation du système d'endiguement.

L'action faisant l'objet de la présente demande de participation de la CCM consistait à recueillir le maximum de données sur les principales crues historiques de la Garonne.

En 2022, une stagiaire de Master de l'Université de Toulouse Jean Jaurès a été accueillie par la communauté de communes Convergence Garonne et son service GEMAPI afin de mener à bien cette action de 6 mois. Les données recueillies ont été partagées et capitalisées : mise en place de repères de crues, actions de



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/174

**OBJET : DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DU STAGE
PAPI ACTION 1.1**

communication et de sensibilisation. Ces actions permettront d'améliorer la connaissance des inondations et de prévenir des inondations sur le territoire.

L'action sous la maîtrise d'ouvrage des cinq collectivités est détaillée dans la fiche action suivante :

Fiche 1.1. : recueillir et valoriser la mémoire des inondations.

Les parties avaient convenues, lors du COTECH du 3 février 2022, de contribuer à parts égales aux charges induites pour l'accueil de cette stagiaire, dans la mesure où ses missions bénéficient à tous.

Le montant total de l'action dont les collectivités sont maîtres d'ouvrage s'élève à 3 135,00€ TTC pour l'ensemble du stage soit **627€** à charge pour la CCM (1/5ème).

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Valide la demande de participation aux frais de stage PAPI action 1.1,
- Autorise le Président à engager les crédits nécessaires pour financer le stage PAPI relatif à l'action 1.1,
- Autorise le Président à engager et signer tout document afférent à la présente,
- Autorise le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération,
- Mandate le Président pour notifier cette décision à la communauté Convergence Garonne.

Fait à Martillac, le 19 octobre 2023



Valérie LAGARDE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20231019-2023_174-DE

